

## Parc Automobile - Programme d'acquisition de véhicules et de matériels divers pour l'année 1993

**Mme VIEILLE-MARCHISET, Premier Adjoint, Rapporteur :** Après le vote du budget pour l'année 1993, il convient d'arrêter le programme de renouvellement partiel de véhicules et matériels divers nécessaires au fonctionnement de l'ensemble des services municipaux.

Les propositions ont été élaborées en fonction de l'enveloppe globale des crédits et des besoins prioritaires des différents services.

Ainsi pour l'ensemble des services municipaux (hormis les budget annexes et indépendants), le programme proposé est le suivant :

Budget principal - compte 901.0/2150.00511 et 901.0/2147.00511 code 32000

Type	Catégorie	Véhicules à réformer	Véhicules à acquérir	Estimation KF TTC
Berlines	1000	4	4	200
Fourgonnettes	2000	11	11	605
Fourgons	3000	10	10	1 035,5
BOM	6000	2	1	880
Laveuse	7000	1	1	200
Camions < 8 t	4000	2	1	450
Remorque semi-benne	7000	0	1	80
Unimog	7000	1	1	750
				4 200,5

### Renouvellement de matériels

**1 141 KF**

Dont Espaces Verts 631 KF

Voirie déneigement 510 KF

### Grosses réparations Parc Auto

**1 533 KF**

Service des Eaux – compte 892/2182.00512 code service 30700

- 1 camion < 8 t 353 KF

- 1 fourgonnette 47 KF

-----  
400 KF

Sur avis favorable unanime de la Commission Bâtiments Communaux, Parc Automobile, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'acquisition de véhicules et matériels divers ci-dessus proposé,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appel d'offres, ainsi que les avenants, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 1993.

**M. NACHIN** : J'avais une question à poser : est-ce qu'il est prévu l'acquisition de véhicules électriques ?

**M. BARETJE** : Il y aura au moins à titre expérimental un véhicule électrique. Je crois qu'on a eu, à plusieurs reprises, ici même des échanges sur ces problèmes d'acquisition de véhicules électriques et des exemples ont été cités notamment celui de la Ville de Montbéliard qui a eu d'autres moyens puisque fortement aidée par Peugeot, ce qui n'est pas le cas de Besançon. Ce qu'il faut préciser, c'est que la topographie de Besançon ne se prête pas particulièrement à l'utilisation de ces véhicules électriques, qui au demeurant sont encore vendus très chers, pratiquement le double des véhicules non électriques. Nous allons cette année avoir un véhicule électrique. Nous pourrons vérifier si une évolution intéressante s'est effectuée à partir des diverses propositions qui nous sont faites. Mais actuellement nous n'irons pas plus loin que l'acquisition d'un seul véhicule, c'est certain, car les évolutions en ce domaine ne sont pas encore suffisamment convaincantes.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.